

Rapport d'activité 2013



> SOMMAIRE

- 2013 : 1^{ère} année d'exercice de la deuxième convention cadre
Etat-FPSPP 2013-2015 page **2**
- La mission animation page **4**
- La mobilisation des ressources financières page **6**
- La péréquation page **8**
- Les appels à projets page **10**
- Le paritarisme en actions page **12**

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport d'activité du FPSPP sur l'exercice 2013.

Depuis sa création, le FPSPP s'est attaché avec beaucoup d'engagement à remplir ses missions de financement et d'animation tout en poursuivant son travail d'amélioration de ses processus de gestion et de contrôle de ses résultats, aussi bien quantitatifs que qualitatifs.

L'annexe financière 2013 de la convention-cadre a été réévaluée pour répondre aux sollicitations du « Plan 30 000 formations prioritaires pour l'emploi » et renforcer l'accompagnement du FPSPP sur les dispositifs visant particulièrement les demandeurs d'emploi : POE collective et individuelle, contrat de sécurisation professionnelle, emplois d'avenir.

Dans cette même optique d'adaptation aux besoins, le FPSPP a augmenté de façon significative son intervention au bénéfice du financement des contrats de professionnalisation, au-delà des objectifs fixés dans l'annexe financière 2013 initiale.

Nous tenons à souligner l'investissement important et permanent des administrateurs paritaires du FPSPP, notamment au sein des commissions, pour lui permettre de réaliser ses missions. Celui également des équipes techniques qui mettent en œuvre les politiques paritaires et au-delà celui des OPCA, des OPACIF et des FONGECIF qui déclinent ces politiques auprès des salariés et des entreprises et contribuent ainsi très fortement aux résultats du Fonds paritaire.

Nous saluons tout particulièrement le travail réalisé avec les FONGECIF en 2013, pour mettre en œuvre les chantiers nationaux et organiser l'anniversaire des 30 ans des FONGECIF.

ÉRIC DUMARTIN
Président



MICHEL FORTIN
Vice-Président



2013 : 1^{ère} année d'exercice de la deuxième convention cadre Etat-FPSPP 2013-2015

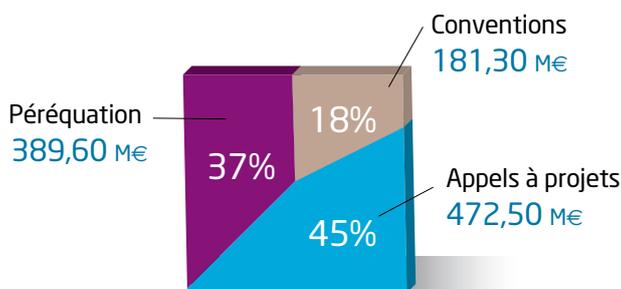
La convention-cadre Etat-FPSPP 2013-2015 confirme les ambitions du précédent accord triennal. C'est la seconde convention conclue depuis la création du FPSPP en 2010, en vue de définir l'affectation des ressources du Fonds paritaire pour trois ans. L'accent y est mis non seulement sur un développement quantitatif des moyens mais aussi sur la recherche d'interventions ciblées et qualitatives. L'intervention du FPSPP vise à réduire les inégalités d'accès à la formation. Une action corrective assortie d'un objectif majeur : contribuer à former les salariés des plus bas niveaux de qualification – en priorité dans les TPE-PME – et les demandeurs d'emploi.

	Montant initial de l'annexe 2013 (M€)	Montant réactualisé de l'annexe 2013 (M€)
Article 1 - Accès à l'emploi des jeunes	357,00	495,60
Conventions	31,00	61,00
Appels à projets	81,00	110,10
Péréquation	245,00	324,50
Article 2 - Evolution et maintien dans l'emploi des salariés les plus fragiles	124,50	119,50
Appels à projets	124,50	119,50
Article 3 - Sécuriser les salariés et les demandeurs d'emploi confrontés à des mutations économiques et dans le cadre de transitions et reconversions professionnelles	407,10	424,90
Conventions	118,50	118,50
Appels à projets	228,60	241,30
Péréquation	60,00	65,10
Article 4 - Mesures d'accompagnement à la qualification et à la requalification des salariés et des demandeurs d'emploi	2,40	2,40
Conventions	0,80	0,80
Appels à projets	1,60	1,60
Article 5 - Suivi et évaluation	1,00	1,00
Conventions	1,00	1,00
TOTAL ANNEXE 2013	892,00	1 043,40
Conventions	151,30	181,30
Appels à projets	435,70	472,50
Péréquation	305,00	389,60

A noter - L'annexe financière 2013 de la convention-cadre a été réévaluée en deux temps (juillet puis octobre 2013). Initialement fixé à 892 M€, son montant a finalement été revu à la hausse pour atteindre 1 043,40 M€. Et ce, afin de répondre aux sollicitations du « Plan 30 000 formations prioritaires pour l'emploi », mais aussi de renforcer l'accompagnement du FPSPP sur les dispositifs visant particulièrement les demandeurs d'emploi : POE collective et individuelle, contrat de sécurisation professionnelle, emplois d'avenir, accompagnement des demandeurs d'emploi, insertion professionnelle des jeunes et des adultes.

> FOCUS SUR L'ANNEXE 2013

ANNEXE FINANCIÈRE 2013 : RÉPARTITION DES MONTANTS RÉACTUALISÉS



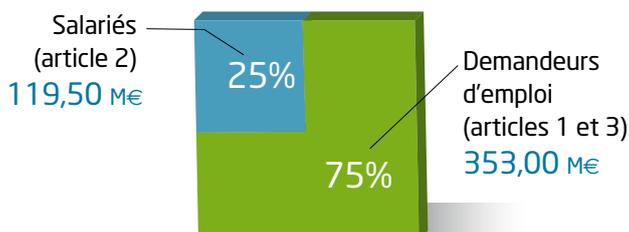
Les appels à projets destinés aux salariés en 2013 (article 2) ont concerné les thématiques suivantes :

- Illettrisme et acquisition de socles de compétences – 54,50 M€
- Expérimentation DIF couplée à une période de professionnalisation – 20 M€
- Chômage partiel – 45 M€

Les appels à projets ciblés demandeurs d'emploi ont, quant à eux, principalement porté sur quatre dispositifs :

- Contrat de sécurisation professionnelle (CSP), Contrat de sécurisation professionnelle dans les DOM (CSP Dom), Contrat de sécurisation professionnelle Article 4 (CSP Art. 4) – 195,30 M€
- Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle et collective (POEI et POEC) – 67,70 M€
- Emplois d'avenir – 30 M€
- Congé individuel de formation CDD (CIF CDD) – 36 M€

APPELS À PROJETS : RÉPARTITION DE L'ANNEXE FINANCIÈRE 2013 PAR PUBLIC BÉNÉFICIAIRE



> APPELS À PROJETS : 4 ANS D'INVESTISSEMENT !

	2013	2014	2015	2016
Programmation	100			
Réalisation	20	70	10	
Contrôle/paiement		20	70	10

Entre la programmation, la réalisation des actions de formation et le dernier paiement, un appel à projets peut se dérouler au maximum sur 4 ans. Au total, en 2013, 439 dossiers projets ont été gérés par le Fonds paritaire :

- au titre de 2013 (175 opérations),
- au titre des exercices précédents (264 opérations).

La mission animation

Chargée de traduire sur le plan opérationnel les orientations politiques définies par les représentants paritaires au plan national, la mission animation occupe une place essentielle au sein du FPSPP. Partenaire technique des réseaux des FONGECIF et des OPCA, la mission a conduit en 2013 de nombreux chantiers nationaux, contribuant ainsi à une meilleure articulation de l'échelon national avec le régional et à une association renforcée de l'échelon technique avec le politique. Une nouveauté en 2013 : l'organisation de journées de sensibilisation pour les nouveaux administrateurs des OPCA-OPACIF.

> LE RÉSEAU DES FONGECIF

LES CHANTIERS NATIONAUX

En 2013, l'action de la mission animation s'est déclinée autour de chantiers prioritaires :

- **la coordination et l'harmonisation des règles de prises en charge relatives au CIF.** Dans ce cadre, le FPSPP formule des propositions d'évolution des critères de prise en charge en vue d'actualiser le recueil des décisions du FPSPP relatives au dispositif ;
- **la sécurisation des procédures administratives et financières,** prenant appui sur la mise en place d'indicateurs de pilotage clairement définis ;
- **les travaux préparatoires à l'élaboration d'une offre de services commune aux FONGECIF** (information-orientation-conseil) et l'accompagnement du réseau dans la démarche de « certification » de cette offre, notamment dans le cadre des expérimentations relatives au conseil en évolution professionnelle (CEP) ;
- **la poursuite et le renforcement de la politique de communication** afin de promouvoir les FONGECIF auprès de leurs partenaires et du grand public : logo commun, plaquette institutionnelle, nouveau numéro des Cahiers des FONGECIF, campagne « 30 ans du réseau » ;
- **une observation des pratiques d'achat des FONGECIF** auprès des 20 premiers prestataires de formation destinataires de fonds, en vue de rédiger une Charte qualité de l'offre de formation.

LE DISPOSITIF DE PROFESSIONNALISATION

Destiné à l'ensemble des personnels des FONGECIF et du FAF.TT, **le dispositif de professionnalisation a bénéficié en 2013 à 227 collaborateurs.**

Les conseillers des FONGECIF, sur les trois axes suivants :

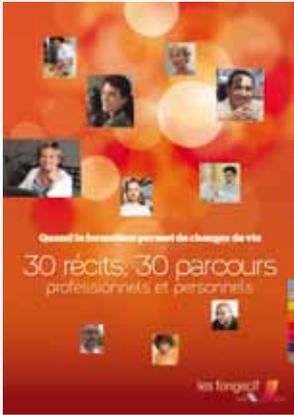
- le développement des techniques professionnelles (conduite d'entretiens, animation de réunions conception d'ateliers, évaluation des pratiques de conseil...);
- l'approfondissement de nouvelles problématiques (usage des données socio-économiques, prise en compte des risques psychosociaux...) et thématiques de travail (motivation et engagement en formation, enjeux de l'action contre l'illettrisme...);
- la mutualisation des pratiques professionnelles, notamment concernant les modalités d'établissement des listes de centres de bilans de compétences.

Les collaborateurs en charge de la gestion, à travers trois types d'intervention :

- des temps d'échanges et de partage des bonnes pratiques, par exemple sur l'instruction et le remboursement des dispositifs gérés par les FONGECIF ou la collecte des contributions ;
- des formations visant à renforcer l'appui administratif aux stagiaires, entreprises et organismes de formation ;
- des journées « techniques » permettant aux participants de préciser et d'harmoniser les règles de prise en charge des CIF.

> FOCUS

UNE OPÉRATION PHARE EN 2013, LA CÉLÉBRATION DES 30 ANNÉES D'ACTIVITÉ DU RÉSEAU DES FONGECIF



Organisés le 14 novembre 2013 à la Bibliothèque nationale de France, les « 30 ans des FONGECIF » ont réuni représentants des FONGECIF, partenaires institutionnels et salariés bénéficiaires de financements au titre du CIF, du congé de bilans de compétences ou du congé VAE.

Riche et conviviale, cette manifestation a été ponctuée par de nombreux événements : retour aux sources des FONGECIF et hommage à leurs « fondateurs », vidéos témoignages à l'appui, présentation des principaux enseignements de l'enquête nationale sur l'impact du CIF, réalisée en 2012 par l'institut IPSOS, témoignage d'une salariée sur son parcours CIF...

A consulter sur le www.lesfongecifont30ans.fr : un support « anniversaire » intitulé « 30 récits, 30 parcours professionnels et personnels », ainsi que les vidéos témoignages réalisées avec l'appui du FPSP.

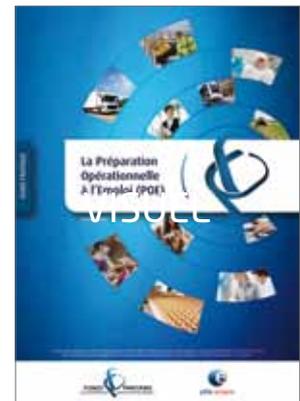
> LE RÉSEAU DES OPCA

L'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIFS NATIONAUX

Au-delà de l'organisation de réunions d'échanges de pratiques, le FPSP a participé en 2013 à l'animation de trois Comités techniques nationaux (CTN) visant à accompagner la mise en œuvre de dispositifs prioritaires, en partenariat avec Pôle emploi et l'ANLCI :

- **Comité technique national « Contrat de Sécurisation Professionnelle »** : élaboration d'un guide pratique sur le CSP et d'un système informatisé permettant aux conseillers Pôle emploi d'identifier rapidement les OPCA financeurs et d'assurer le suivi national du dispositif ;
- **Comité technique national « Préparation Opérationnelle à l'Emploi »** : rédaction d'un guide pratique sur la POE, mise en place d'un suivi national du dispositif et réunion de présentation aux équipes régionales de Pôle emploi et aux chefs de projet au sein des OPCA des dernières études sur la POE réalisées et des différents projets conduits dans les territoires ;
- **Comité technique national « Illettrisme »** : lancement du troisième Comité technique national sur le thème de l'illettrisme réunissant les OPCA et les FONGECIF. Avec toujours la même finalité de valorisation des démarches mises en place au sein des deux réseaux.

Publications à consulter sur le site internet du FPSP : www.fpspp.org



LA VALORISATION DE L'ENGAGEMENT DES OPCA EN FAVEUR DE L'ALTERNANCE

Le FPSP a piloté en 2013 le lancement d'une enquête nationale post-contrat de professionnalisation. Première du genre, cette évaluation a été réalisée par l'Institut TNS SOFRES auprès de 60 000 bénéficiaires. Les résultats de l'enquête sont publiés sur www.fpspp.org.

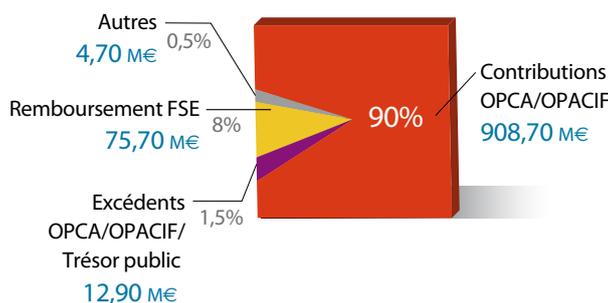


La mobilisation des ressources financières

En 2013, le FPSP a géré près de 2 milliards d'euros de flux financiers. Les encaissements - 1 002 M€ - proviennent essentiellement des contributions versées par les OPCA et les OPACIF (908,70 M€), la part du FSE s'élevant à 75,70 M€. Les décaissements - 992,60 M€ - correspondent principalement à la péréquation et aux fonds réservés remboursables pour 489,7 M€, aux appels à projets pour 307,60 M€, ainsi qu'aux règlements dédiés aux formations des demandeurs d'emploi auprès de Pôle Emploi pour 163,03 M€.

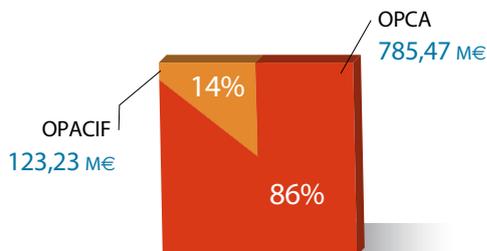
> ENCAISSEMENTS 2013

RÉPARTITION DES ENCAISSEMENTS 2013 : 1 002 M€



- La subvention FSE est remboursée par le FPSP aux OPCA et OPACIF au fur et à mesure de la réalisation des projets. Elle renforce la capacité d'engagement du FPSP. En revanche, non disponible dans un premier temps, elle grève sa trésorerie. Les reversements du Trésor public continuent de diminuer : 1,5 M€ en 2013.
- En 2013, les excédents sont versés par 2 OPCA pour la professionnalisation, 1 AGECEF au titre du CIF-CDI et du CIF-CDD et 1 FONGECIF au titre du CIF-CDD.

CONTRIBUTIONS 2013 : 908,70 M€



- 40% des contributions versées par les OPCA en 2013 relèvent des fonds Professionnalisation, 60% sont versées au titre du Plan de formation.
- 78% des contributions des OPACIF en 2013 sont versées au titre du CIF-CDI, 22% au titre du CIF-CDD.
- Il s'agit des contributions encaissées en 2013, qui sont comptablement rattachées à l'exercice 2012 (en charges à payer pour les OPCA / OPACIF, en produits à recevoir pour le FPSP).

> FOCUS

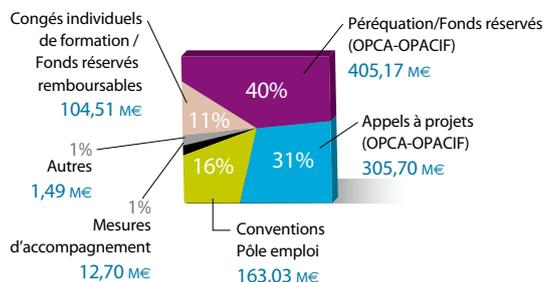
UN TAUX DE CONTRIBUTION FIXÉ À 13% POUR L'EXERCICE 2013

Le taux de contribution des OPCA et OPACIF au fonctionnement du Fonds paritaire est arrêté par le ministre en charge de la formation professionnelle, sur proposition des organisations d'employeurs et de salariés représentatives, après consultation du « hors champ ».

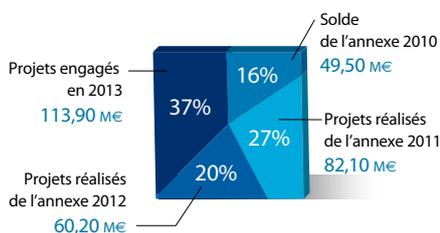
Le taux d'appel pour le versement à opérer au FPSP avant le 30 juin 2014 (arrêté du 31 décembre 2013, paru au journal officiel du 18 janvier 2014), constaté en produit à recevoir sur l'exercice 2013, a été fixé à 13%.

> DÉCAISSEMENTS 2013

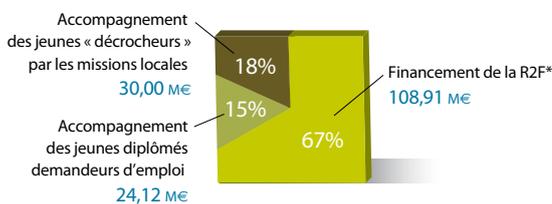
RÉPARTITION DES DÉCAISSEMENTS 2013 : 992,60 M€



DÉCAISSEMENTS APPELS À PROJETS 2013 : 305,70 M€



VERSEMENTS À PÔLE EMPLOI 2013 : 163,03 M€

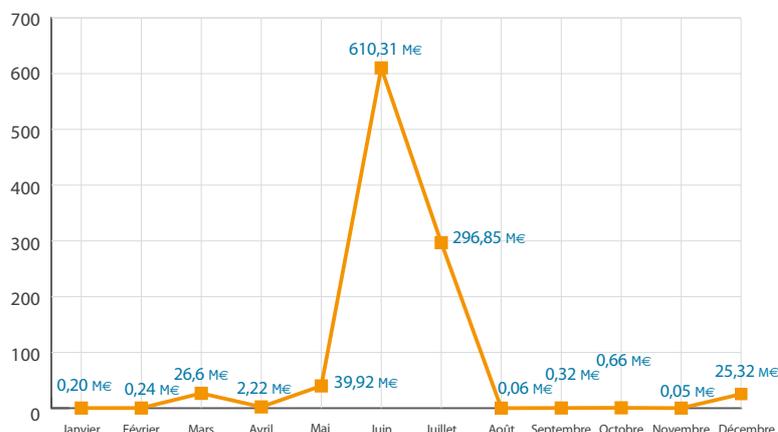


* Rémunération de fin de formation des demandeurs d'emploi en formation

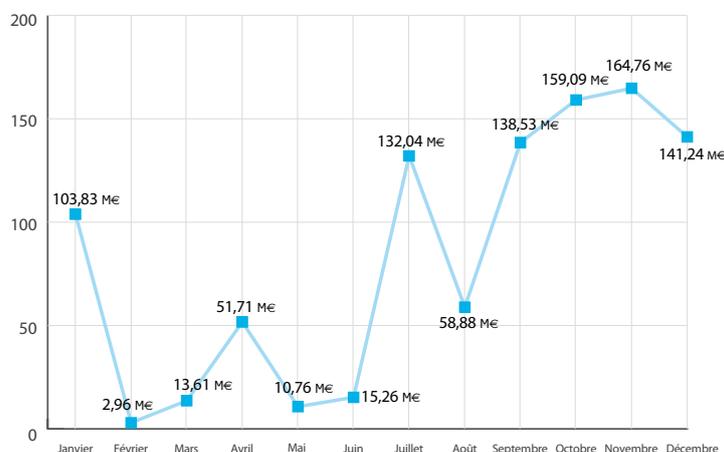
Les mesures d'accompagnement 2013 se décomposent de la façon suivante :

- 6,90 M€ pour le financement des développeurs de l'alternance dans les OPCA au titre de l'annexe 2012 ;
- 3,80 M€ pour les avances accordées sur la campagne de développement de l'alternance 2013 ;
- 1 M€ destiné au Comité français des olympiades des métiers (COFOM) ;
- 1 M€ au titre de l'évaluation, principalement sur deux axes : évaluations conduites par le FPSP sur ses propres dispositifs (exemple : opérations inscrites dans le cadre des projets OPCA chômage partiel), études conduites par le Conseil National d'Évaluations de la Formation Professionnelle - CNEFP (exemple : usages et pratiques de formation dans les entreprises de 10 à 49 salariés).

ENCAISSEMENTS 2013 : ÉVOLUTION MENSUELLE (EN M€)



DÉCAISSEMENTS 2013 : ÉVOLUTION MENSUELLE (EN M€)



- Les encaissements sont réalisés à 90 % fin juin et début juillet, compte tenu du système de collecte actuel.
- Les décaissements sont plus réguliers, relativement faibles sur le premier semestre, beaucoup plus élevés sur le second semestre durant lequel le FPSP règle l'essentiel de la péréquation et des projets.

La péréquation

Chaque année, le FPSPP effectue des transferts financiers pour permettre, sous certaines conditions, la prise en charge d'actions de formation excédant les ressources propres des organismes collecteurs. Ce système de « péréquation » (du latin *paraequare* : « égaliser »), s'exerce de façon étanche, entre OPCA d'une part, entre OPACIF d'autre part. Chaque OPCA et OPACIF se voit ainsi attribuer, selon ses besoins, une « dotation en fonds réservés », laquelle lui est ensuite versée en fonction de ses besoins en trésorerie (« fonds réservés payés »).

> INDICATEURS CLÉS

DOTATIONS OPCA / OPACIF 2013 : 394,03 M€

FONDS RÉSERVÉS PAYÉS OPCA / OPACIF : 405,17 M€



- Les dotations 2013 concernent les seuls engagements de l'année.
- Les fonds réservés payés concernent très majoritairement des actions engagées en 2011 et 2012, et décaissées en 2013.

> PÉRÉQUATION OPCA : 352,43 M€ VERSÉS EN 2013

La péréquation permet aux OPCA de bénéficier de financements complémentaires pour la prise en charge de trois dispositifs :

- le contrat de professionnalisation,
- la période de professionnalisation (150h et plus pour l'obtention de certifications et de qualifications),
- le droit individuel à la formation (DIF) portable.

Montant des fonds réservés payés OPCA 2013	En M€
AFDAS	18,93
AGEFOS PME	130,75
CONSTRUCTYS	66,31
FAFIH	4,74
FORCO	63,37
OPCALIA	33,44
OPCA PL	24,10
OPCA TRANSPORTS	10,79
Total	352,43

- Le montant global des dotations OPCA 2013 s'élève à 328,96 M€, auquel s'ajoute un encours de 189,56 M€. Celui des fonds réservés payés atteint 352,43 M€.
- 9 OPCA ont bénéficié de dotations en fonds réservés en 2013, 8 ont mobilisé des versements.

> PÉRÉQUATION OPACIF : 52,74 M€ VERSÉS EN 2013

Montant des fonds réservés payés OPACIF 2013	En M€
AFDAS	1,22
FAF.TT	2,00
UNAGECIF	2,19
UNIFAF	3,61
FONGECIF Alsace	3,31
FONGECIF Aquitaine	2,05
FONGECIF Auvergne	0,85
FONGECIF Bourgogne	0,21
FONGECIF Bretagne	2,13
FONGECIF Centre	4,51
FONGECIF Ile-de-France	12,12
FONGECIF Languedoc-Roussillon	1,44
FONGECIF Limousin	0,47
FONGECIF Midi-Pyrénées	2,47
FONGECIF Nord-Pas-de-Calais	2,55
FONGECIF Basse-Normandie	1,06
FONGECIF Haute-Normandie	1,66
FONGECIF Poitou-Charentes	2,14
FONGECIF PACA	1,57
FONGECIF Rhône-Alpes	4,85
FONGECIF Réunion	0,33
Total	52,74

- Le montant global des dotations OPACIF s'élève à 65,07 M€, auquel s'ajoute un encours de 30,72 M€. Celui des fonds réservés payés représente 52,74 M€.
- 34 OPACIF ont bénéficié de dotations en fonds réservés en 2013, 21 ont mobilisé des versements.

> FOCUS

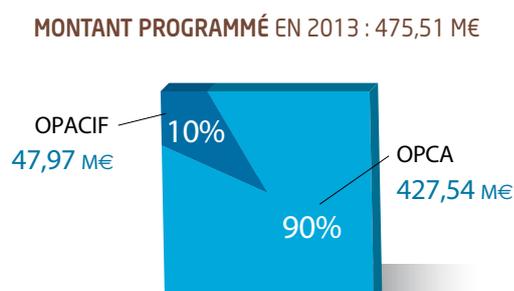
L'AVANCE DE TRÉSORERIE REMBOURSABLE : UNE SÉCURISATION DE L'ACTIVITÉ DES OPACIF

En 2013, le FPSPP a pu verser aux OPACIF qui en ont fait la demande une avance de trésorerie remboursable au moment de la collecte pour un montant global de 104,51 M€ (83,43 M€ au titre du CIF/CDI et 21,08 M€ au titre du CIF/CDD). Les OPACIF ont ainsi pu anticiper une partie de leur activité de début d'année.

Les appels à projets

En 2013, le FPSPP a publié 14 appels à projets, soit 175 opérations dont le déroulement est prévu sur les exercices 2013, 2014 et 2015, période correspondant à la durée totale de la convention. Le montant engagé en 2013 s'élève à 410,03 M€. Ces ressources ont permis de mettre en œuvre des actions prioritaires au bénéfice de demandeurs d'emploi et de salariés dans le cadre des projets portés par les OPCA et OPACIF. 151 000 personnes ont bénéficié de ces fonds en 2013.

> INDICATEURS CLÉS



> AXE 1

ACTIONS DE QUALIFICATION ET DE REQUALIFICATION DES SALARIÉS

Projets	Opérations	Montants FPSPP programmés (M€)	Montants engagés 2013 (M€)
Chômage partiel OPCA DIF/PP	8	44,99	35,54
Droit individuel de formation couplé à une période de professionnalisation	9	19,98	0,04*
Total	17	64,97	35,58

* Report sur 2014 des montants non engagés en 2013

> AXE 2

PROJETS DEMANDEURS D'EMPLOI *

Projets	Opérations	Montants FPSPP programmés (M€)	Montants engagés 2013 (M€)
Congé individuel de formation (CIF) CDD	25	35,97	46,80
Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) (dont participation FSE)	10	194,85	195,71
Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) Article 4	20	11,99	6,33
Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) dans les DOM	2	2,89	2,67
Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle et collective (POEI/POEC) 2 appels à projets	32	67,72	55,76
Total	89	313,42	307,27

* L'axe 2 comprend également le financement de la rémunération de fin de formation (R2F).

> FOCUS

FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE) ET CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE (CSP)



85 M€ de subvention ont été programmés par le FSE en 2013 pour accompagner les demandeurs d'emploi dans le cadre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP). Soit 44 % du coût global du dispositif, le FPSP intervenant à hauteur de 56 %.

L'année 2013 marque un tournant en ce qui concerne les financements attribués aux projets du FPSP par le FSE. Compte tenu des difficultés à intégrer des financements FSE dans les actions de formation prises en charge par les FONGECIF, il a été décidé d'affecter en totalité ces fonds aux OPCA, et plus particulièrement à un projet en très forte progression, celui du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) - hors CSP FONGECIF (Article 4) et CSP DOM.

> AXE 3

SOCLE DE COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES, SAVOIRS DE BASE, ILLETTRISME

Projets	Opérations	Montants FPSP programmés (M€)	Montants engagés 2013 (M€)
Emplois d'avenir	12	30,16	22,58
Illettrisme et Socle de compétences 2 appels à projets	42	54,52	33,62
Total	54	84,68	56,2

Trois explications essentielles au différentiel (65,48 M€) entre les **montants programmés** et les **montants engagés** en 2013 :

- le temps nécessaire à la montée en charge des nouveaux dispositifs (emplois d'avenir) ;
- les changements des règles et critères de prise en charge sur certains appels à projets par rapport aux précédentes programmations (illettrisme, socle de compétences, préparation opérationnelle à l'emploi collective) ;
- la programmation tardive de certains appels à projets (DIF/PP, mutations économiques).

> AXE 4

PROJETS TERRITORIAUX, INTERPROFESSIONNELS OU SECTORIELS

Projets	Opérations	Montants FPSP programmés (M€)	Montants engagés 2013 (M€)
Mutations économiques	0	10,00	Pas d'engagements en 2013
CQPI (certificats de qualifications professionnelles inter-branches)	0	1,60	Pas d'engagements en 2013
Total	0	11,60	-

> AXE 5

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT À LA QUALIFICATION ET À LA REQUALIFICATION DES SALARIÉS ET DES DEMANDEURS

Projets	Opérations	Montants FPSP programmés (M€)	Montants engagés 2013 (M€)
Développement de l'alternance	15	12,41	10,98

Le paritarisme en actions

Les résultats présentés dans ce rapport d'activité témoignent de l'investissement particulièrement important des partenaires sociaux dans la gestion du Fonds paritaire.

Les instances se sont réunies à **53 reprises** en 2013 :

- **12 réunions** de Conseil d'administration ;
- **3 réunions** de Bureau ;
- **9 réunions** de la Commission CIF ;
- **12 réunions** de la Commission professionnalisation ;
- **17 réunions** de la Commission sécurisation des parcours professionnels.

Par ailleurs, le Fonds paritaire a réuni les Présidents de FONGECIF les 17 avril et 13 novembre 2013.

Le 14 novembre 2013 a été organisée une **manifestation nationale à Paris (Bibliothèque Nationale de France) à l'occasion des 30 ans du CIF.**

Les Directeurs des réseaux ont été réunis :

- pour les FONGECIF lors de **5 réunions** ;
- pour les OPCA lors de **4 réunions.**

Le paritarisme à l'œuvre depuis plus de 40 ans s'exprime ainsi pleinement à travers l'activité du Fonds paritaire. Cet investissement des partenaires sociaux est indispensable pour permettre au Fonds paritaire de remplir les missions pour lesquelles il a été créé. Il est également important pour optimiser le fonctionnement des réseaux et, au-delà, réduire les difficultés d'accès à la formation professionnelle des salariés les moins qualifiés, de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et former les demandeurs d'emploi pour améliorer leurs chances de retrouver un emploi durable le plus rapidement possible.



>AVERTISSEMENT

Ce « rapport d'activité » retrace les actions conduites par le FPSPP en 2013 et met en exergue les principaux indicateurs de son activité. Il ne s'agit pas d'un document comptable : il complète le compte de résultat et le bilan du FPSPP, qui feront l'objet d'une publication distincte, également accessible sur le site internet du FPSPP.



11, rue Scribe 75009 Paris

Tél. : 01 81 69 01 40

accueil@fpspp.org / www.fpspp.org